

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 6 décembre 2019

8^{ème} Commission**N° CP-2019-11-8-1****Service instructeur**

DECS - direction adjointe éducation, jeunesse et
sports

Service consulté

**POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE
CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES DU HUGSTEIN A BUHL
ET ROBERT SCHUMAN A VOLGELSHEIM**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition de concessions de logements de fonction par nécessité absolue de service dans les collèges du Hugstein à BUHL et Robert Schuman à VOLGELSHEIM.

I). La réglementation

Les modalités d'attribution des concessions de logements dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels ATC) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois des titulaires bénéficiant d'une concession de logements par nécessité absolue de service, en précisant la situation et la consistance des locaux concédés.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logements attribuées par nécessité absolue de service.

II). Les dossiers en cours

Les conseils d'administration des collèges du Hugstein à BUHL et Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM proposent, chacun, une nouvelle répartition des emplois bénéficiant d'une concession par nécessité absolue de service.

La situation ancienne et nouvelle des logements figure dans les tableaux ci-dessous.

** Les modifications sont matérialisées en italique*

COLLEGE du Hugstein à BUHL :

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège de BUHL		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Logement 1 -38, rue Burgmatten	5	110m ²		Gestionnaire
2)	Logement 2 -38, rue Burgmatten	4	95m ²	Agent ATC	
3)	Logement 3 -38, rue Burgmatten	5	110m ²		Principal
4)	Logement 4 -38, rue Burgmatten	4	95m ²	Agent ATC	

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service (délibération du Conseil d'Administration en date du 05/11/2018)

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège du Hugstein à BUHL		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Logement 1 -38, rue Burgmatten	5	110m ²		<i>Principal</i>
2)	Logement 2 -38, rue Burgmatten	4	95m ²	Agent ATC	
3)	Logement 3 -38, rue Burgmatten	5	110m ²		<i>Gestionnaire</i>
4)	Logement 4 -38, rue Burgmatten	4	95m ²	Agent ATC	

COLLEGE Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM :

Situation ancienne des concessions par nécessité absolue de service :

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	Agent ATC	
2)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2		Conseiller Principal d'Education
3)	12 chemin des Ecoliers	3	63m2	Non affecté	
4)	8b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
5)	8a rue du Collège	5	92m ²		Gestionnaire
6)	6b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
7)	6a rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
8)	4 chemin des Ecoliers	6	162m2		Principal

Situation nouvelle des concessions par nécessité absolue de service (délibération du Conseil d'Administration du 03/07/2019)

LOCALISATION de tous les appartements disponibles dans le collège Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface	EMPLOIS	
1)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	Agent ATC	
2)	12 chemin des Ecoliers	4	75m2	<i>Non affecté</i>	
3)	12 chemin des Ecoliers	3	63m2	<i>Non affecté</i>	
4)	8b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
5)	8a rue du Collège	5	92m ²		<i>Conseiller Principal d'Education</i>
6)	6b rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
7)	6a rue du Collège	5	92m2	Agent ATC	
8)	4 chemin des Ecoliers	6	162m2		Principal

Au vu de ce qui précède, je vous propose de fixer la répartition des concessions de logements par nécessité absolue de service dans les collèges du Hugstein à BUHL et Robert SCHUMAN à VOLGELSHEIM conformément aux tableaux ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT